

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 mars 2024

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **11 mars 2024 à 19 h 03**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Sont présents : M. Luc Brisebois, maire
M. Tyler Cook, conseiller du district 1
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Étaient également présentes : la greffière, la directrice générale et la directrice générale adjointe par intérim.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Séance ordinaire du 12 février 2024
4. RÈGLEMENT
 - 4.1. Règlement (2024)-A-86 modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005 concernant l'agglomération de Mont-Tremblant - dépôt du projet de règlement
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
 - 5.2. Commission municipale du Québec - demande de reconnaissance - Centre de la petite enfance L'Antre-Temps - CMQ-70529-001
 - 5.3. Inventaire et déclasserement de documents - contrat
 - 5.4. Soirée vins et fromages de la Fondation Tremblant - participation
 - 5.5. 5 à 7 Cabane à sucre de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation
 - 5.6. Dîner-conférence de François William Croteau - participation
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées
 - 6.2. Signature de la lettre d'entente 2023-14-CSN - création d'un poste régulier de technicienne en culture, loisirs et vie communautaire
 - 6.3. Signature de la lettre d'entente 2024-02-CSN - création du poste commis-secrétaire au Service sécurité incendie
 - 6.4. Programme de santé spécifique à l'établissement - autorisation de signature
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Listes des comptes à payer
8. URBANISME (aucun sujet)
9. TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1. Marquage de lignes de rues - contrat
 - 9.2. Fourniture de deux véhicules utilitaires sport hybrides Ford - contrat
 - 9.3. Transport en commun - habillage des autobus - affectation budgétaire et contrat

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 mars 2024

- 9.4. Transport en commun - transfert des caméras - affectation budgétaire
- 9.5. Remplacement d'unités de chauffage radiant - garage municipal - affectation budgétaire
- 9.6. Mise en place d'une unité de climatisation - hôtel de ville - affectation budgétaire
- 10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)
- 11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 11.1. Autorisation d'événement
 - 11.2. Bibliothèque Samuel-Ouimet - modification aux heures d'ouverture
 - 11.3. Autorisation municipale de demande de permis d'alcool - autorisation de signature
- 12. INCENDIE
 - 12.1. Acquisition d'un véhicule Ford Transit - contrat
 - 12.2. Renouvellement d'entente de service - système SURVI-Véhiculaire (CAUCA)
 - 12.3. Modification à l'entente concernant l'implantation et le fonctionnement d'un service de premiers répondants de niveau 2 - autorisation de signature
- 13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 13.1. Office de Tourisme région Mont-Tremblant inc. - entente bureaux accueil touristique 2024
- 14. RAPPORT
- 15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 16. AFFAIRES NOUVELLES
- 17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière et de la directrice générale adjointe par intérim; il est 19 h 03.

CA24 03 043

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. PROCÈS-VERBAL

CA24 03 044

3.1. Séance ordinaire du 12 février 2024

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 12 février 2024, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 mars 2024

4. RÈGLEMENT

CA24 03 045

4.1. Règlement (2024)-A-86 modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005 concernant l'agglomération de Mont-Tremblant - dépôt du projet de règlement

Le 28 septembre 2005, la plage du lac Mercier a été décrétée « activité d'intérêt collectif d'agglomération ».

Il y a quelques années, la Ville, dans ses compétences ville, a acquis la Porte Rouge et la plage située devant et qui est adjacente à la plage d'agglomération.

Le présent règlement vise donc, avec l'accord de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, à retirer la plage du lac Mercier du décret d'agglomération afin qu'elle devienne une infrastructure de compétence Ville pour faciliter la gestion de ces infrastructures.

Madame la conseillère Sylvie Vaillancourt dépose un projet de *Règlement (2024)-A-86 modifiant la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif annexée au décret 846-2005 concernant l'agglomération de Mont-Tremblant*.

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CA24 03
(5.1)**

5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

CA24 03 046

5.2. Commission municipale du Québec - demande de reconnaissance - Centre de la petite enfance L'Antre-Temps - CMQ-70529-001

CONSIDÉRANT que le Centre de la petite enfance L'Antre-Temps demande une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières et taxes d'affaires, pour l'activité exercée au 700, rue de Saint-Jovite;

CONSIDÉRANT que la Commission municipale du Québec consulte la Ville pour connaître son opinion à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de la taxe foncière pour le CPE L'Antre-Temps (CMQ-70529-001);

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'informer la Commission municipale du Québec que la Ville ne s'oppose pas à la reconnaissance du CPE L'Antre-Temps aux fins d'exemption de la taxe foncière, telle que formulée dans leur demande du 6 février 2024, dossier CMQ-70529-001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 03 047

5.3. Inventaire et déclasséement de documents - contrat

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 mars 2024

CONSIDÉRANT la nécessité de numériser les divers plans que la Ville a en sa possession et que pour ce faire, la Ville doit comptabiliser le nombre de pages par plan avant leur envoi à une entreprise de numérisation et en valider leur conformité à leur retour;

CONSIDÉRANT le manque d'espace afin d'entreposer les boîtes en vue de leur déclasserment;

CONSIDÉRANT que la Ville est à implanter un nouveau logiciel de gestion documentaire et que l'archiviste en fonction travaille sur la migration des données et la formation du personnel, et que le travail nécessaire à la réalisation des projets de numérisation et de déclasserment requiert des connaissances archivistiques;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil à devenir une Ville sans papier;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer de gré à gré, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, le contrat à Mme Ariane Pépin, pour l'inventaire complet des plans, le déclasserment des documents et leur suivi respectif, pour un montant maximal de 42 862,25 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-140-00-419), dont 38 100 \$, taxes en sus, est payable par les excédents de fonctionnement non affectés de la ville (71,89 %) et de l'agglomération (28,11 %).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 03 048

5.4. Soirée vins et fromages de la Fondation Tremblant - participation

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001);

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-610 sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE désigner mesdames les conseillères Dominique Laverdure, Billie-Jeanne Graton et Catherine Drouin ainsi que monsieur le maire, Luc Brisebois, pour représenter la Ville et participer à la Soirée vins et fromages organisée par la Fondation Tremblant qui se tiendra le 30 mars 2024 au Fairmont et d'autoriser le paiement des frais au montant de 125 \$ par personne, soit un total de 500 \$, taxes applicables en sus;

D'autoriser ces membres du conseil à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 03 049

5.5. 5 à 7 Cabane à sucre de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant - participation

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001);

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-610, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

11 mars 2024

DE désigner madame la conseillère Guylaine Lyras, pour représenter la Ville et participer au 5 à 7 Cabane à sucre de la Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant organisé par la Chambre qui se tiendra le 27 mars 2024 au Domaine Saint-Bernard et d'autoriser le paiement des frais au montant de 30 \$, taxes applicables en sus;

D'autoriser ce membre du conseil à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 03 050 5.6. Dîner-conférence de François William Croteau - participation

CONSIDÉRANT les articles 25 à 27 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ c T-11.001);

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-110-00-610 sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE désigner madame la conseillère Catherine Drouin, pour représenter la Ville et participer au dîner-conférence organisé par François William Croteau qui se tiendra le 31 mai 2024 au Mont Avalanche à Saint-Adolphe-d'Howard et d'autoriser le paiement des frais au montant de 80 \$, taxes applicables en sus;

D'autoriser ce membre du conseil à présenter une réclamation pour le remboursement des dépenses, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

Dépôt CA24 03 (6.1) 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions entérinés par résolutions du conseil et prévus aux conventions collectives le cas échéant;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée ou commentaire
Service des communications et des relations citoyennes					
2023-78	Mme Lyn Lafleur	Temporaire	Technicienne web et médias sociaux	21 février 2024	

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

11 mars 2024

Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire					
2023-79	Mme Michèle Riva	Temporaire	Commis culture, loisirs et vie communautaire	8 février 2024	

CA24 03 051 **6.2. Signature de la lettre d'entente 2023-14-CSN - création d'un poste régulier de technicienne en culture, loisirs et vie communautaire**

CONSIDÉRANT la création du poste de technicienne en loisirs tel que prévu à la résolution CA23 04 071;

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels annuels du Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire confirmés lors de la période d'essai temporaire de cette fonction;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2023-14-CSN avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) confirmant la création d'un poste régulier de technicien aux loisirs et prévoyant les conditions de travail spécifiques applicables à ce poste, notamment l'étalement des heures sur une base annuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 03 052 **6.3. Signature de la lettre d'entente 2024-02-CSN - création du poste commis-secrétaire au Service sécurité incendie**

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels du Service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2024-02-CSN avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) confirmant la création d'un poste régulier de commis-secrétaire au Service de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 03 053 **6.4. Programme de santé spécifique à l'établissement - autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la compétence de la Ville en matière de sécurité;

CONSIDÉRANT la résolution CA21 10 219 à l'effet que la Ville de Mont-Tremblant fournit des services de sécurité incendie à des municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT les recommandations émises par les représentants de la Santé au Travail relevant de la Direction de la Santé publique des Laurentides;

CONSIDÉRANT les obligations de la Ville et celles des municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT l'importance de protéger les travailleurs face aux risques, notamment ceux présents dans les casernes des municipalités environnantes;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale à signer le *Programme de santé spécifique à l'établissement* pour les casernes des municipalités environnantes, lequel sera également signé par un membre désigné par l'Association des pompiers et pompières de la Ville de Mont-Tremblant.

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

11 mars 2024

Il est entendu que les municipalités environnantes concernées devront également adopter une résolution visant leur engagement à effectuer les suivis requis prévus au programme, et ce, dans les délais prescrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

CA24 03 054

7.1. Listes des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver les listes des comptes à payer pour le mois de décembre 2023 au montant de 51 762,09 \$ et pour le mois de février 2024 au montant de 285 563,78 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la conseillère Sylvie Vaillancourt.

8. URBANISME (aucun sujet)

9. TRAVAUX PUBLICS

CA24 03 055

9.1. Marquage de lignes de rues - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite procéder au marquage annuel des lignes de rues longitudinales et que le Service du génie a procédé à un appel d'offres sur invitation dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska)	66 722,00 \$
9709789 Canada Inc. (Pro-Ligne)	72 237,60 \$
Marquage et Traçage du Québec inc.	82 737,50 \$
Entreprise T.R.A. (2011) inc.	102 269,00 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à 9254-8783 Québec inc., faisant affaire sous le nom de Lignes Maska, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de marquage de lignes de rues au montant de 66 722 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-355-00-521).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 03 056

9.2. Fourniture de deux véhicules utilitaires sport hybrides Ford - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'achat de deux véhicules utilitaires hybrides Ford pour le Service des travaux publics et que celui-ci a procédé à un appel d'offres sur invitation pour cette acquisition dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Machabée Automobiles Inc.	85 088 \$
Alliance Ford Mont-Tremblant inc.	94 428 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, d'octroyer à Machabée Automobiles Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de deux véhicules utilitaires sport hybrides Ford pour le Service des travaux publics, au montant de 85 088 \$, taxes en sus, (projet 2024-12) payable par les fonds de roulement de la Ville (69,57 %) et de l'agglomération (30,43 %) et remboursable par les fonds

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 mars 2024

d'administration respectifs sur une période de 3 ans, conformément au document d'appel d'offres TP-2024-2007-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 03 057 9.3. Transport en commun - habillage des autobus – contrat et affectation budgétaire

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'habillage des nouveaux autobus;

CONSIDÉRANT que le projet d'habillage des nouveaux autobus devait être réalisé en 2023 et qu'un montant de 20 000 \$ est toujours affecté à cette fin;

CONSIDÉRANT l'exception prévue à l'article 43 du *Règlement sur la gestion contractuelle*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'octroyer de gré à gré à Les images Turbo inc. le contrat au montant de 25 335 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-370-00-649), pour la conception et l'installation de l'habillage sur les nouveaux autobus, conformément à l'offre de service numéro 30 681, datée du 20 février 2024;

D'affecter, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, un montant de 6 600 \$, provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté au poste budgétaire 02-370-00-649, pour la réalisation du projet d'habillage des autobus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 03 058 9.4. Transport en commun - transfert des caméras - affectation budgétaire

CONSIDÉRANT que le projet de transfert des caméras dans les nouveaux autobus n'a pas été réalisé en 2023 et qu'un montant de 12 000 \$ est toujours réservé à cette fin;

CONSIDÉRANT que la Ville désire réaliser ce projet en 2024;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'affecter un montant de 2 780 \$, taxes en sus, provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté au poste budgétaire 02-370-00-649, pour la réalisation du transfert du système de caméra dans les nouveaux autobus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 03 059 9.5. Remplacement d'unités de chauffage radiant - garage municipal - affectation budgétaire

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer certaines des unités de chauffage radiant dans le garage municipal;

CONSIDÉRANT que cette dépense n'était pas prévue au budget des opérations 2024;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'affecter un montant de 16 000 \$, taxes en sus, provenant des excédents de fonctionnement non affectés de la Ville (89,78 %) et de

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

11 mars 2024

l'agglomération (10,22 %) au poste budgétaire 02-330-00-522, afin de procéder au remplacement des unités de chauffage radiant défectueuses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 03 060 9.6. Mise en place d'une unité de climatisation - hôtel de ville - affectation budgétaire

CONSIDÉRANT que le système de climatisation de la salle de réunion d'urbanisme de l'hôtel de ville n'offre pas une température ambiante adaptée selon les besoins des utilisateurs qui participent à des réunions;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'affecter un montant de 15 000 \$, taxes en sus, provenant des excédents de fonctionnement non affectés de la Ville (71,89 %) et de l'agglomération (28,11 %), au poste budgétaire 02-130-00-522, aux fins de l'installation d'une unité de climatisation dans la salle de réunion d'urbanisme de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

CA24 03 061 11.1. Autorisation d'événement

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics*, du *Règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation* ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2022)-204 relatif aux nuisances, notamment en ce qui concerne les rassemblements, le bruit, l'obstruction de la circulation et la sollicitation ou la vente*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser l'événement suivant et son parcours conformément au document déposé en annexe :

Événement	Organisme / Requérant	Date(s)	Lieu
Marche pour l'Alzheimer IG Gestion de patrimoine 2024	Société Alzheimer des Laurentides	26 mai 2024, 10 h à 15 h	Espace public et rues de l'agglomération de Mont-Tremblant

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 03 062 11.2. Bibliothèque Samuel-Ouimet - modification aux heures d'ouverture

CONSIDÉRANT le très faible achalandage de la bibliothèque le mercredi lors de la dernière heure en soirée, de 18 h à 19 h;

CONSIDÉRANT que par souci de sécurité, il est nécessaire d'avoir deux employés le soir et que le nombre d'usagers ne le justifie pas;

II EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de modifier l'horaire de la bibliothèque Samuel-Ouimet en fermant à 18 h au lieu de 19 h à partir du 3 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

11 mars 2024

CA24 03 063 11.3. Autorisation municipale de demande de permis d'alcool - autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la *Régie des alcools, des courses et des jeux* (RACJ) demande aux organismes une autorisation municipale lorsque l'activité a lieu sur un lieu public appartenant à la Ville;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la direction ou la coordination du Service de la culture, des loisirs et de la vie communautaire à signer les lettres d'autorisation demandées par les organismes reconnus par la Ville qui utilisent un immeuble de la Ville afin qu'ils puissent la joindre à leur demande auprès de la *Régie des alcools, des courses et des jeux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. INCENDIE

CA24 03 064 12.1. Acquisition d'un véhicule Ford Transit - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'achat d'un véhicule Ford Transit et que le Service de sécurité incendie a procédé à un appel d'offres sur invitation pour cette acquisition dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Alliance Ford inc.	72 450 \$
Machabée Automobiles inc.	Non conforme

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Alliance Ford inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition d'un véhicule Ford Transit au montant de 72 450 \$, taxes en sus (projet 2024-10), payable par le fonds de roulement et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres INC-2024-003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 03 065 12.2. Renouvellement d'entente de service - système SURVI-Véhiculaire (CAUCA)

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir un système de gestion d'intervention pour les besoins du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-221-00-529;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de service *Système SURVI-Véhiculaire* à intervenir avec la Centrale d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA) pour une durée de 3 ans, à partir du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027;

D'autoriser le versement d'un montant de 29 672,64 \$, taxes en sus, le tout conformément à l'offre de service datée du 8 février 2024 et réparti comme suit :

- 9 600,00 \$ en janvier 2025;
- 9 888,00 \$ en janvier 2026;
- 10 184,64 \$ en janvier 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA24 03 066 12.3. Modification à l'entente concernant l'implantation et le fonctionnement d'un service de premiers répondants de niveau 2 - autorisation de signature

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 mars 2024

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie de Mont-Tremblant offre le service de premiers répondants de niveau 2 sur son territoire ainsi que ceux des municipalités de Lac-Tremblant-Nord et de Brébeuf;

CONSIDÉRANT que la municipalité de La Conception désire s'ajouter à cette entente pour recevoir le service de premiers répondants de niveau 2 sur son territoire;

CONSIDÉRANT que l'entente actuelle avec le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSL) doit être modifiée afin d'ajouter la municipalité de La Conception pour le service de premiers répondants de niveau 2;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale et le directeur du Service de sécurité incendie à signer l'entente concernant l'implantation et le fonctionnement d'un service de premiers répondants de niveau 2, afin d'inclure la municipalité de La Conception.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CA24 03 067

13.1. Office de Tourisme région Mont-Tremblant inc. - entente bureaux accueil touristique 2024

CONSIDÉRANT que l'Office de Tourisme région Mont-Tremblant inc. a pour mission d'assurer la publicité, la promotion et la commercialisation de la région de Mont-Tremblant, à offrir un accueil de qualité aux visiteurs par le biais de deux bureaux d'accueil touristique et à contribuer activement à la prospérité économique de l'industrie touristique du territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite continuer à soutenir financièrement les deux bureaux d'accueil et d'informations touristiques sur son territoire pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-622-00-971;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente à intervenir avec l'Office de Tourisme région Mont-Tremblant inc. afin de soutenir financièrement le fonctionnement des deux bureaux d'accueil et d'informations touristiques sur le territoire de la Ville pour l'année 2024 et de verser dans le cadre de cette entente une aide financière selon les modalités suivantes :

- un montant de 498 506 \$, taxes applicables en sus (poste budgétaire 02-622-00-971), pour le fonctionnement de l'organisme ainsi que pour l'opération du bureau d'accueil touristique situé au Centre-ville, lequel montant comprend une indexation de 3 %;
- un montant de 120 965 \$, taxes applicables en sus (poste budgétaire 02-622-00-971), pour les opérations du bureau d'accueil touristique (Vitrine régionale) situé au centre de villégiature Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

11 mars 2024

Monsieur le conseiller Joël Charbonneau annonce qu'Hydro-Québec finalise le branchement électrique des installations de gaz naturel renouvelable. Les nouveaux autobus devraient entrer en fonction au cours des prochaines semaines.

M. Charbonneau poursuit en disant que la Ville est consciente que les conditions routières des chemins non pavés sont présentement difficiles, à cause du redoux printanier hâtif que nous connaissons. La Ville sollicite la patience et la compréhension des citoyens envers cette situation, car en période de dégel, toute intervention sur un chemin non pavé peut résulter en une déstabilisation de sa surface et de sa structure, empirant dramatiquement la situation. Les employés de la Ville procéderont donc seulement à des interventions restreintes sur les chemins en gravier, dans les prochaines semaines. Lorsque ceux-ci auront séchés, les travaux majeurs seront faits pour corriger les surface de roulement.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CA24 03 068

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 19 h 26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière

